

## LA LAÏCITÉ À L'ÉPREUVE DE LA DIVERSITÉ ETHNIQUE ET RELIGIEUSE

**Jean-François BRUNEAUD**

Université de Bordeaux – Collège Sciences de l'Homme

Laboratoire LACES

[jean-francois.bruneaud@u-bordeaux.fr](mailto:jean-francois.bruneaud@u-bordeaux.fr)

**Résumé :** À la lumière du lien entre laïcité française et diversité cet article montre que derrière le slogan du « vivre ensemble » couramment scandé de manière incantatoire, existe une forme de laïcité de repli et de fermeture qui tend à renforcer les frontières entre les élèves de collèges français dont la perception de la laïcité varie en fonction de leurs appartenances ethniques et religieuses. Ces frontières s'établissent essentiellement entre élèves des groupes majoritaires et minoritaires. Les premiers sont beaucoup plus nombreux à adhérer à une forme de laïcité rigide érigée en rempart contre les différences dont sont porteurs les minoritaires qui eux, s'inscrivent dans une forme plus souple corrélée à l'intensité de la stigmatisation renvoyée à leur égard.

**Mots-clés :** Laïcité ; ethnicité ; religiosité ; post-colonialisme ; école

**Abstract :** Given the linkage between French secularism and diversity, this article shows that behind the notion of « living together in harmony » there is some form of fall-back laicity that strengthen boundaries between the French secondary school pupils according to their ethnicity and religion. These boundaries are essentially built between students from majority and minority groups. Pupils in the majority group tend to be in the category of rigid secularism and their peers in the minority group tend to be in a more flexible form of secularism.

**Keywords:** Laicity/secularism, ethnicity, religiosity, post-colonialism, school

### Introduction

Dans le contexte français, des lois scolaires Ferry de 1880 à celle sur le port des signes religieux en 2004, en passant par la séparation des Églises et de l'État en 1905, le lien entre l'institution scolaire publique et la laïcité est, pour ainsi dire, naturalisé tant il est considéré comme un élément primordial du fondement républicain. La laïcité, notion emblématique de l'exception française, est intimement adossée aux valeurs d'égalité et de liberté constitutives de la devise nationale. Mais cette laïcité semble de plus en plus rimer avec uniformité et homogénéité, et l'école publique est difficilement conjugable avec les différences ethno-culturelles et religieuses que peuvent porter des élèves, leurs parents et parfois même les personnels scolaires.

## 1. L'instrumentalisation postcoloniale de la laïcité française

Rappelons succinctement, qu'après une longue période d'accalmie, la question de la laïcité sortira de sa léthargie en 1989 avec ce que les médias nommeront « l'affaire des foulards des collégiennes de Creil ». Dès lors, elle sera liée à l'émergence de l'islam de France en devenir et s'invitera régulièrement dans le débat, souvent polémique, social et politique. Le point d'orgue de ce processus toujours en cours sera, sans conteste, l'avènement de la loi de 2004 sur *le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics*, communément dénommée *loi du foulard*.

Dans le contexte social, politique et économique français, plus que jamais, notamment à la suite des dramatiques attentats qui ont touché le pays au nom d'un prétendu islam, la laïcité est convoquée et présentée comme le remède primordial contre la radicalisation de jeunes désignés comme « musulmans des quartiers populaires ». Dès lors, tels que le montrent J-P. Burdy et J. Marcou (1995), deux visions entrent en concurrence, opposant une laïcité républicaine et une laïcité démocratique :

Les lois laïques françaises, apparemment imposées lors de crises spectaculaires ont, en réalité, été progressivement définies par des compromis dont l'application a été étalée dans le temps. Le compromis actuel fédère donc une "laïcité de combat" républicaine, moniste, soucieuse de la non-expression des allégeances religieuses ou communautaires de l'individu citoyen dans l'espace public (illustrée, dans l'actuelle "affaire des foulards", par une attitude favorable à l'exclusion des jeunes filles voilées); et une laïcité démocratique, plus souple, plus ouverte aux différences et au libre-jeu de la sécularisation des espaces sociaux, moins exigeante sur la durée et les formes des processus d'intégration à la société française (qui mise ainsi sur les capacités d'intégration de l'école laïque pour résoudre progressivement le problème des foulards).

J-P. Burdy et J. Marcou (1995, p.14)

De surcroît, on assiste, ces dernières années, à une instrumentalisation politique de la laïcité (C. Delory-Monberger, F. Durpaire, & B. Mabilon-Bonfils et al, 2017) avec la crainte que celle-ci, en renforçant les frontières ethniques et religieuses, engendre des clivages qui menaceraient ce qu'il est désormais habituel de nommer le « vivre-ensemble ». Cette expression induit pourtant que chacun puisse vivre en société avec l'Autre, à la fois en ayant la liberté d'exprimer ses particularités identitaires, tout en les ajustant pour qu'elles soient acceptables par autrui et par la société. C'est donc un effort de la société vers les individus et les communautés et de ces mêmes individus et communautés vers la société qui, par un jeu de compromis, d'adaptations et d'accommodations, devraient permettre cet équilibre social.

Or, c'est bien cet équilibre qui est mis en péril par cette instrumentalisation de la laïcité qui risque d'engendrer, de part et d'autre, des stratégies protectrices visant à défendre et à renforcer des valeurs considérées comme fondamentales par les uns au détriment d'une demande de reconnaissance des autres, définie par C. Taylor comme un « besoin humain

vital » (1992, p.41). Cette compétition pourrait alors prendre la forme d'un conflit identitaire au sein duquel s'affronteraient le conservatisme des uns et la demande de reconnaissance des autres. Dans un contexte de post-colonialisme larvé (N. Bancel, P. Blanchard, & S. Lemaire, 2005), la laïcité, instrumentalisée par les radicaux de tout bord risque de se voir érigée en véritable symbole de la civilisation universelle contre la barbarie pour les uns et de l'oppression, du racisme et du combat antireligieux en général et islamophobe en particulier, pour les autres.

Aussi, pour éviter cet écueil destructeur, ne serait-il pas salvateur d'envisager une laïcité apaisée, débarrassée de ses entraves idéologiques et partisans en lui donnant une tonalité inclusive favorable au rassemblement et à la cohésion sociale ? En France, cette question de la laïcité, loin d'être pacifiée, engendre toujours de vives polémiques et s'il existe des partisans du dialogue et du compromis, les positions des extrêmes, quel que soit leur côté, s'inscrivent souvent dans un registre radical. Dans leur établissement scolaire ou au fil de l'actualité, les collégiens et les collégiennes, sans pour cela se sentir systématiquement impliqués, sont confrontés à cette question en tant qu'élèves et futurs citoyens. C'est en se basant sur une partie des résultats d'une recherche centrée sur la diversité ethnique, religieuse et culturelle en milieu scolaire que cette contribution se propose d'analyser le rapport de collégiens et de collégiennes à la laïcité française en fonction de leur origine ethnique et de leur (non)appartenance religieuse. Les résultats sont issus d'une enquête par questionnaires distribués dans six collèges de l'académie de Bordeaux auprès de 869 élèves de classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, implantés dans des zones socialement et économiquement diversifiées. Deux de ces six établissements sont intégrés dans des dispositifs de l'éducation Prioritaire.

## **2. Surmonter le tabou français du recueil des données en matières ethnique et religieuse**

### **2.1 La mesure de l'origine ethnique**

Elle représente un véritable tabou auquel sont confrontés les chercheurs qui travaillent sur le terrain français. Outre l'interdit juridique de recueillir des données liées à l'origine, dans le monde de la recherche, le débat est, depuis plus d'une décennie, plutôt houleux. A ceux qui brandissent la menace de la constitution de fichiers ethniques et le risque de légitimer, voire d'encourager le communautarisme qui les hante (E. Badinter et *al*, 2009), s'opposent les partisans de ce type de recueil qu'ils considèrent comme une des principales solutions pour révéler les discriminations qui touchent les minorités. (G. Felouzis, 2008). C'est en accord avec cette dernière position que la détermination de l'origine ethnique des élèves a été opérée dans le cadre de cette étude sur la base de 6 questions légalement autorisées regroupées autour de 2 axes :

- 1- les nationalités de l'élève, de son père et de sa mère (3 questions), avec pour chacune de ces personnes, la possibilité d'indiquer jusqu'à 3 nationalités ;
- 2- le lieu de naissance de l'élève, de son père et de sa mère (3 questions)

Cette méthode a permis que 95,5% des élèves de l'échantillon soient classés *a posteriori* en fonction des réponses, dans 10 catégories ethniques qui, à défaut de ne pas exister en France d'un point de vue administratif, sont le résultat d'une construction du chercheur dont la composition reste toujours contestable. Concernant la nôtre (voir tableau 1), nous constatons dans un premier temps qu'elle reflète en partie la réalité historique française en matière d'immigration et de colonisation. Autrement dit, et à titre d'exemple, cette réalité, propre à la France ne générerait pas les mêmes catégories pour un pays comme la Grande-Bretagne pour laquelle les origines *Maghreb* et *Turquie* seraient certainement beaucoup moins présentes au profit de celles de *Pakistan*, *Inde* ou *Caraïbes*. D'autre part, lors de la présentation d'une communication sur ce même sujet au colloque organisé en 2018 à l'Université FHB d'Abidjan en Côte d'Ivoire, un collègue camerounais a légitimement interrogé le choix de désigner séparément les Africains des Maghrébins dans la mesure où les premiers englobent les seconds. Bien entendu, si rien n'est plus vrai d'un point de vue objectif puisque le Maghreb est une aire géographique, économique et culturelle de l'Afrique, en France, la nature des frontières ethniques est telle qu'elle distingue, sur la base d'une pluralité de critères réels ou supposés, les Maghrébins des Africains.

Enfin, dans le cas où les élèves déclarent une double origine parentale, ils ont été intégrés dans une des 3 catégories « Mixité » afin de ne pas préfigurer de leur choix en la matière.

**Tableau 1 : Catégories ethniques des élèves**

<i>Origine ethnique</i>	<i>Fréquence</i>
<b>France</b>	42,1%
<b>Mixité France-Europe</b>	14,5%
<b>Maghreb</b>	13,0%
<b>Europe</b>	10,1%
<b>Mixité autre</b>	5,5%
<b>Mixité France-Afrique/Maghreb</b>	3,6%
<b>Outre-mer-France</b>	3,3%
<b>Afrique</b>	3,2%
<b>Turquie</b>	2,2%
<b>Autre</b>	2,0%
<b>Non réponse</b>	0,5%
<b>Total observations</b>	<b>100%</b>

## 2.2 La mesure de l'appartenance religieuse

Cette mesure et en partie celle de la « religiosité » définie comme « la manière dont le croyant construit et vit son rapport à la religion » (Roy, 2002, p.69) est juridiquement moins frappée d'interdits que l'origine ethnique, elle n'en est pas pour cela, dans le contexte scolaire public français moins tabou. Dans le cadre de cette étude, cette mesure a été effectuée à travers quatre questions présentées dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Mesure de la religiosité et résultats en % de la totalité de l'échantillon**

Questions	
1	Croyez-vous en l'existence de Dieu : <i>Oui 49,1% - non 24,0% - j'ai des doutes 15,4% - je ne sais pas 11,4%</i>
2	Avez-vous une religion ? <i>Oui 59,3% - Non 40,4%</i>
3	Si religion : vous vous considérez ? <i>Pratiquant 13,1% - moyennement pratiquant 20,9% - peu pratiquant 14,2% - non pratiquant 9,7%</i>
4	Si vous le souhaitez, pouvez-vous indiquez laquelle ? <i>Question ouverte sans modalités proposées</i>

La première question vise à sonder la croyance en Dieu alors que la seconde s'intéresse à l'adhésion à une religion. La distinction est importante dans la mesure où l'une n'entraîne pas systématiquement l'autre. Croire en Dieu n'implique pas toujours de suivre une religion précise et réciproquement. Une personne baptisée catholique peut se déclarer membre de cette religion et non-croyante. La troisième question consiste à recueillir un niveau de pratique auto-déclaré qui permet de ne pas surcharger le questionnaire d'un lourd protocole permettrait de le mesurer plus finement. Enfin, la quatrième question, conjuguée au mode conditionnel pour ménager les susceptibilités culturelles françaises en la matière incite à décliner sa religion d'appartenance. C'est pour cette même raison que la question est ouverte et ne propose pas de modalités préconçues de réponses. Cette option contraignante rend difficile la répartition dans les différentes catégories de religions. En effet, si pour certains élèves qui se déclarent catholiques, musulmans ou protestants, il est aisé de les classer, que faire des 11,6% d'entre eux qui indiquent la mention « Chrétien » ? Sont-ils catholiques, protestants, et au sein de cette dernière confession, luthériens, adventistes, évangélistes... ? Il y a là des nuances importantes que les modalités précises d'une question fermée auraient sans doute permis de révéler.

**Tableau 3 : Répartition des appartenances confessionnelles**

Appartenances confessionnelles			
Musulmane			28,9%
Chrétienne	Total Chrétiens	17,7%	11,6%
Catholique			5,5%
Protestante			0,6%
Religion inconnue			12,7%
Sans religion			40,4%
Non réponse			0,3%
<b>Total observations</b>			<b>100%</b>

### 3. Catégorisation et classification des profils en matière de perception de la laïcité

Après avoir étudié le point de vue de divers auteurs sur la nécessité d'adjoindre ou non un qualificatif ayant pour fonction de préciser la nature ou la forme de la laïcité, nous avons décidé de ne pas utiliser les catégories *laïcité ouverte/fermée* plutôt contestées (E. Balibar, H. Peña-Ruiz, J. Baubérot, P. Ricoeur) et d'opter pour 3 catégories : *souple - intermédiaire - rigide*. La **rigidité** se situe du côté d'une laïcité inscrite dans ce que J-P. Burdy et J. Marcou (1995) définissent de « laïcité de combat » « républicaine, moniste, soucieuse de la non-expression des allégeances religieuses ou communautaires de l'individu citoyen dans l'espace public » et la **souple** du côté de ce que les mêmes auteurs nomment la « laïcité démocratique » « plus ouverte aux différences et au libre-jeu de la sécularisation des espaces sociaux » (1995, p.14). Tout en restant dans le cadre des limites fixées par la loi, elle est plutôt inclusive comme chez J. Baubérot. La construction de ces 3 types de laïcité se fonde sur les réponses à 14 questions à échelle de type Likert à 4 degrés qui reposent sur quatre thèmes récurrents au sein de la société française depuis plus de 25 ans.

1. Affichage des opinions politiques et/ou religieuses en milieu scolaire par les personnels et les élèves.
2. Port de signes religieux en milieu scolaire par les élèves et les parents.
3. La question des absences liées à la célébration des fêtes religieuses minoritaires et aux pratiques culturelles (ex. shabbat, aïd).
4. Les pratiques autour de l'alimentation (cantine, sorties)

Une variable synthétique, éditée à partir du score obtenu à l'ensemble de ces questions, permet à la fois de classer les individus en fonction de leurs scores moyens et de comparer des fréquences (ex : proportion d'élèves dans tel ou tel type de laïcité) et des moyennes (de -2 à +2). C'est à partir de cette variable, qui constitue un « indice du type d'adhésion à la laïcité », qu'il va devenir possible de qualifier le positionnement des élèves, en créant une nouvelle variable par la méthode des centres mobiles. Celle-ci, nommée « Type d'adhésion à la laïcité » propose donc les trois modalités précitées :

Laïcité souple (LS) - Laïcité intermédiaire (LI) - Laïcité rigide (LR)

#### 4. Perception de la laïcité : la place de l'origine ethnique et de la religiosité

En se concentrant essentiellement sur les variables ethniques et religieuses, un premier niveau d'analyse montre l'importance de celles-ci dans la construction des divers profils de perception de la laïcité chez les élèves. Ainsi, du côté de **l'origine ethnique**, les résultats indiquent une répartition des perceptions clivée entre l'origine *France* d'un côté et *Maghreb-Turquie* de l'autre. Le tableau 4 montrent avant tout une surreprésentation de l'origine *France* dans la catégorie *Rigide* et une sous-représentation dans la *souple*. Ces deux effets apparaissent de manière inversée pour l'origine *Maghreb*, renforçant ainsi

**Tableau 4 - Type de perception de la laïcité en fonction de l'origine ethnique**

Type de laïcité <i>Origine ethnique</i>	<i>Rigide</i>	<i>Intermédiaire</i>	<i>Souple</i>	TOTAL
France	<b>34,6%</b>	43,9%	21,2%	100%
Afrique	20,0%	52,0%	28,0%	100%
Maghreb	11,8%	35,3%	<b>52,9%</b>	100%
Autre	31,3%	50,0%	18,8%	100%
Europe	26,6%	43,0%	30,4%	100%
Turquie	5,9%	64,7%	29,4%	100%
Outre-mer-France	26,9%	57,7%	15,4%	100%
Mixité France-Europe	26,3%	50,9%	22,8%	100%
Mixité France-Afrique/Maghreb	14,3%	46,4%	39,3%	100%
Mixité autre	34,9%	27,9%	37,2%	100%
<b>Total</b>	27,3%	44,1%	28,4%	100%

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 63,76$ , ddl = 18, 1-p = >99,99%.

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 784 observations. Les cases grisées en **gras** ou en *italique* sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement **supérieur/inférieur** à l'effectif théorique.

Concernant **l'appartenance religieuse**, les résultats du tableau 5 traduisent l'importance de l'adhésion ou non à une confession. Ainsi, si l'écart est significatif entre les tenants ou non d'une religion pour la catégorie *souple* (33,3%/23,0%), il l'est davantage pour la classe *Rigide* avec un taux statistiquement sous-représenté de collégiens déclarant une religion (20,1%) et un taux surreprésenté d'élèves dans la catégorie *sans-religion* (35%).

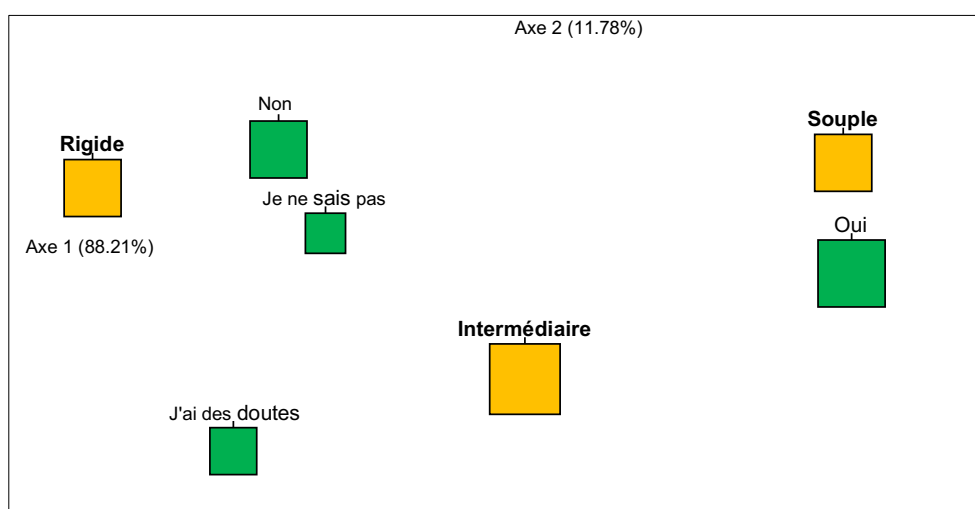
**Tableau 5 - Perception de la laïcité en fonction d'une appartenance religieuse déclarée ou non**

Type de laïcité <i>Appartenance religion</i>	<i>Rigide</i>	<i>Intermédiaire</i>	<i>Souple</i>	TOTAL
Oui	20,1%	46,7%	33,3%	100%
Non	<b>35,0%</b>	41,8%	23,0%	100%
<b>Total</b>	27,3%	44,1%	28,4%	100%

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 24,14$ , ddl = 2, 1-p = > 99,99%. Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 784 observations. Les cases grisées en **gras** ou en *italique* sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement **supérieur/inférieur** à l'effectif théorique.

Si l'on se penche sur la variable de la croyance en Dieu, les élèves se déclarant croyants sont surreprésentés dans *Souple* et sous-représentés dans *Rigide* alors que leurs camarades non-croyants ou indiquant une forme de doute se répartissent significativement autour de la catégorie *Rigide*, telle que l'illustre la figure 1.

**Figure 1**



AFC-Type de perception de la laïcité en fonction de la (non)croyance en Dieu

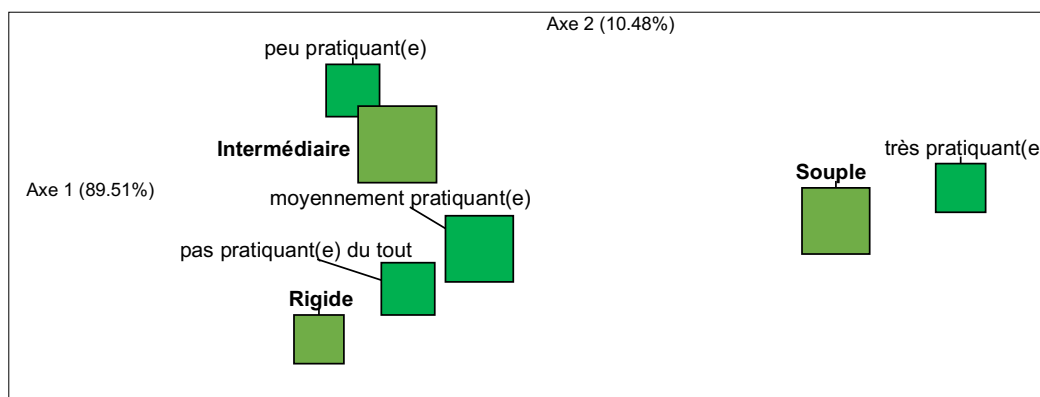
La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 32,10$ , ddl = 6, 1-p = >99,99%. Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 784 observations.

La figure 2 quant à elle, traduit la présence d'une démarcation très significative entre les élèves affichant un fort degré de pratique religieuse et leurs camarades, toutes formes de (non)pratiques confondues. Les premiers se positionnent en effet à l'extrémité du cadran Est, seuls autour de la modalité



*Souple* alors que leurs pairs sont agrégés du côté Ouest, autour de *Rigide* et *Intermédiaire*.

**Figure 2**

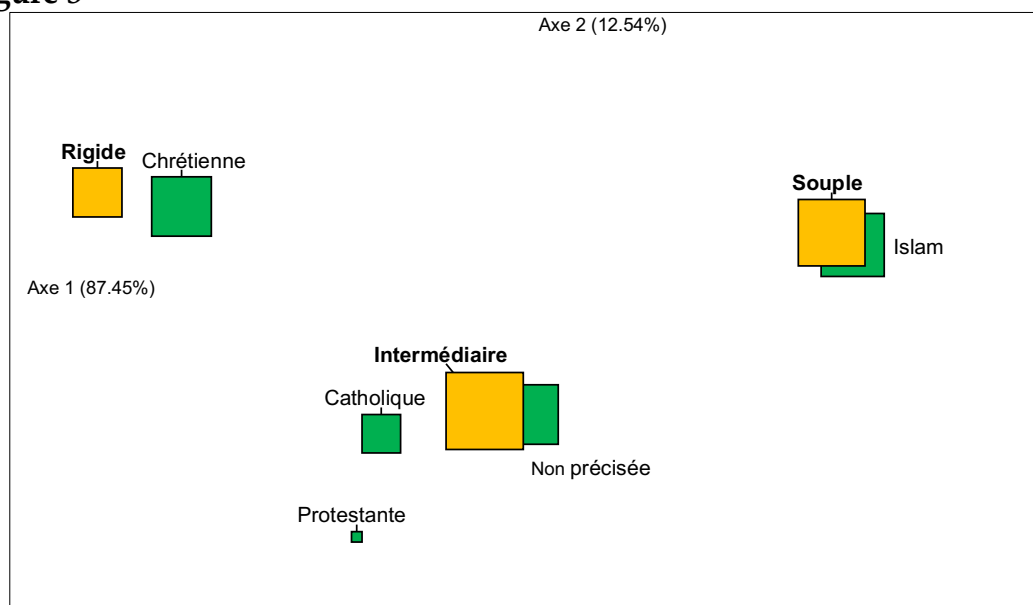


AFC-Type de perception de la laïcité en fonction du degré de pratique religieuse

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 17,19$ ,  $ddl = 6$ ,  $1-p = >99,14\%$ .  
 Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 394 observations. Ce tableau est construit sur la strate de population 'Avec religion' contenant 394 observations et définie par le filtrage suivant :  
 Religion/Appartenance = "oui"

Enfin, si l'on se focalise sur la population des élèves porteurs d'une religion, on constate une distinction entre *laïcité rigide et souple* qui s'opère essentiellement entre les élèves chrétiens surreprésentés dans la classe *rigide* (34,3% d'entre eux), et musulmans surreprésentés dans la classe *souple* (48,8% d'entre eux) avec, au centre, les Catholiques et les Protestants plutôt du côté de la position *intermédiaire* tout comme leurs camarades n'ayant pas souhaité préciser leur religion.

Figure 3



Type de perception de la laïcité en fonction de la religion d'appartenance chez les croyants

## 5. Entre conformisme et inclusion des perceptions défensives et protectrices de la laïcité

Il semblerait, et cela paraît plutôt logique au vu de la question de la laïcité, qu'il y ait une primauté des variables liées à la religion sur celle, sans la minimiser pour cela, de l'origine ethnique. Cela s'observe, par exemple, pour la catégorie d'origine « France » dans laquelle les élèves déclarant une appartenance religieuse ont une vision plus souple de la laïcité que leurs camarades. Mais la démonstration est bien plus avérée si l'on se penche sur la catégorie « Afrique ». Dans l'échantillon aquitain, 44% des élèves avec une origine *Afrique* sont chrétiens (toutes confessions confondues) et 8% musulmans, alors qu'en nous intéressant à un autre échantillon d'élèves marseillais les proportions s'inversent avec 14,7% de chrétiens et 85,3% de musulmans. Cela se traduit par un taux record de 64,7% des élèves marseillais avec une origine « Afrique » présents dans la série laïcité *souple*, alors qu'ils ne sont que 28% dans l'académie de Bordeaux, montrant ainsi le poids de l'appartenance religieuse pour une même catégorie ethnique.

D'autre part, les résultats des analyses de variance, laissent apparaître une répartition des individus sur la base de l'appartenance à un groupe majoritaire ou minoritaire. Si les majoritaires se situent plutôt du côté de la *rigidité*, pour les minorités, *l'assouplissement* paraît se renforcer au fur et à mesure de l'accroissement du poids de la stigmatisation. Autrement dit, plus un groupe subit la force du stigmate, plus le degré de souplesse augmente. Considérant, avec E. Goffman (1975), que la position de minoritaire fait office de stigmate socialement dévalorisant, on peut penser que les plus stigmatisés vont déployer des attitudes ou des stratégies défensives dont la position d'ouverture, en s'inscrivant plutôt dans la catégorie *souple*, constitue une bonne illustration. Mais le degré de rigidité ou de souplesse peut également traduire

des mécanismes de repli ou de défense identitaires chez le majoritaire qui n'a pas réellement intérêt à s'ouvrir, puisqu'il reste proche du modèle culturel dominant et n'éprouve pas les effets négatifs des écarts à la norme dus à la stigmatisation des différences. La rigidité lui permet alors de maintenir ses acquis et de préserver la cohésion du modèle social et culturel dominant en établissant un rempart protecteur contre l'intrusion, par les minoritaires, d'éléments identitaires déstabilisateurs. Du côté des minoritaires, la souplesse, derrière son apparente tolérance, peut aussi constituer une position protectrice et défensive pour des individus qui tiennent à exercer leur entière citoyenneté, en dehors de toute injonction d'intégration puisqu'ils se considèrent intégrés *de facto*. La souplesse traduirait en partie une demande d'inclusion dans la société comme un élément à part entière d'un « nous » national non excluant sans avoir pour cela à renier, pas plus qu'à n'exacerber, son identité. Enfin, pour les collégiens musulmans, elle peut également constituer un rempart contre la violence symbolique d'une forme radicale de laïcité vécue comme agressive à leur égard.

### Conclusion

Nos résultats montrent qu'en France, la laïcité constitue une question vive. Souvent présentée comme la valeur cardinale au fondement du vivre-ensemble et de la tolérance, si elle s'avère relativement bien acceptée par la majeure partie des élèves français (C. Beraud & J-P. Willaime, 2009), la forme de cet assentiment varie en fonction des origines ethniques et des appartenances religieuses. Ainsi, la mesure de sa perception chez des collégiens et des collégiennes montre, à travers l'inscription dans les trois catégories proposées, l'importance des variables liées à l'origine ethnique et à la (non)religiosité. La variation de cette perception, de la plus souple à la plus rigide paraît, en premier lieu, liée au degré de conformité avec les normes de la société majoritaire dont l'éloignement, plus ou moins marqué chez les minoritaires, peut entraîner, en second lieu, des effets de stigmatisation alimentée par les différences ethniques et religieuses. Ainsi, au fur et à mesure où la stigmatisation se durcit, la perception de la laïcité s'adoucit pour une grande partie des élèves porteurs des caractéristiques ethniques et religieuses les moins acceptées socialement et politiquement alors qu'elle se rigidifie pour la majorité des élèves du groupe majoritaire. Ce phénomène pourrait amener à s'interroger sur la demande de reconnaissance comme un « besoin humain vital » (C. Taylor, 1992, p.41), pouvant se traduire par un désir d'inclusion sociale des minoritaires à la société majoritaire et, pour cette dernière, d'une injonction d'intégration, voire d'assimilation.

### Références Bibliographiques

- Badinter, E. & al, (2009). Le retour de la race: contre les "statistiques ethniques", La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube.
- Balibar, E. (1991). Faut-il qu'une laïcité soit ouverte ou fermée ? *Mots* (27), 73-80.
- Bancel, N. & al. (2005). La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial, Paris, La Découverte.

- Barth, F. (1969). *Ethnic groups and boundaries: the social organization of culture difference*, London, George Allen & Uwin.
- Bauberot, J. (2012). *La laïcité falsifiée*, Paris, La Découverte.
- Beraud, C. & Willaime, J-P. (2009). *Les jeunes, l'école et la religion*, Paris, Bayard.
- Bruneaud, J-F. (2016). Appartenances religieuses et ethniques chez les collégiens français, *Discrimination, laïcité et climat scolaire*, Dans C. MERCIER, & J.-P. WARREN, *Identités religieuses et cohésion sociale: La France et le Québec à l'école de la diversité* (pp. 171-177), Lormont, Le Bord de l'Eau.
- Bruneaud, J-F. (2016). Diversité ethnique et religieuse au collège : entre laïcité souple et rigide, (U. Nantes, Éd.) *Recherches en éducation*(26).
- Bruneaud, J-F. (2017). Division, fragmentation et exclusion, une laïcité à la dérive. Dans C. Delory-Momberger, F. Durpaire, & B. Mabilon-Bonfils et al, *Lettre ouverte contre l'instrumentalisation politique de la laïcité*, Paris, Editions de l'Aube, 27-32
- BURDY, J-P. & Marcou, J. (1995). Introduction. *CEMOTI*(19), 5-33.
- Felouzis, G. (2003). La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences, *Revue Française de Sociologie* (44-3), pp. 413-447.
- Felouzis, G. (2008). L'usage des catégories ethniques en sociologie, *Revue Française de Sociologie*, (1)49, pp. 127-132.
- Delory-Monberger, C. & al. (2017). *Lettre ouverte contre l'instrumentalisation politique de la laïcité*. Paris, Editions de l'Aube.
- Goffman, E., (1975)/[1963]. *Stigmate*. Paris, Les Editions de Minuit.
- Peña-Ruiz, H. (2003). *Qu'est-ce que la laïcité ?* Paris, Gallimard.
- Ricoeur, P. (1996). *La critique de la conviction*. Paris, Gallimard.
- Roy, O. (2002). *L'islam mondialisé*. Paris, Seuil
- Taylor, C. (2009). [1992], *Multiculturalisme - différence et démocratie*, Paris, Flammarion